



Restructuration du domaine de l'asile

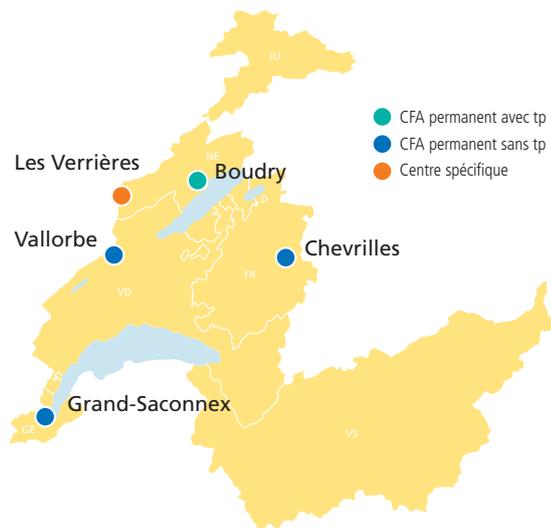
Canton de Genève

Publié par

CDAS
CCDJP
SEM

Région d'asile du canton: Suisse romande

Avec un total de 1'280 places, la Suisse romande constitue la plus importante des six régions définies. Dans cette région sont prévus un centre avec tâches procédurales, trois centres sans tâches procédurales et un centre spécifique.



Perreux (NE)

Le CFA de Boudry (Perreux) sert à mener les procédures d'asile de la Région Suisse romande et disposera d'une capacité d'accueil de 480 lits à partir du milieu de 2020.

Gouglera (FR)

Le CFA sans tâches procédurales de Chevilles (Gouglera) dispose de 250 places d'hébergement, auxquelles s'ajoutent 50 places de réserve.

Grand-Saconnex (GE)

Un autre CFA sans tâches procédurales d'une capacité de 250 places d'hébergement est prévu au Grand-Saconnex. Sa mise en service est prévue pour 2022.

Vallorbe (VD)

Doté de 250 places, l'ancien centre d'enregistrement et de procédure de Vallorbe sert également de CFA sans tâches procédurales.

Les Verrières (NE)

Un centre spécifique créé aux Verrières a ouvert ses portes fin 2018. Il est doté de 60 lits.

Profil du canton

La mise en service, dans le canton de Genève, d'un CFA sans tâches procédurales doté de 250 lits est prévue pour 2022. Dès la mise en service du centre du Grand-Saconnex, comme le montre la simulation prospective du modèle de compensation présentée ci-après, le canton de Genève se verra impartir un nombre plus restreint de requérantes et requérants d'asile faisant l'objet d'une procédure étendue.

Modèle de compensation: simulation prospective

Le graphique ci-après offre un aperçu détaillé des résultats de la simulation en ce qui concerne les effets de redistribution du modèle de compensation dans le canton de Genève. Ces résultats reposant sur diverses estimations, la situation effective est susceptible d'en différer.

ATTENTION à ce qui suit pour l'interprétation des résultats de la simulation:

Il s'agit de résultats théoriques d'une simulation. Ces résultats se fondent sur des hypothèses. Il ne s'agit ni de valeurs destinées à la planification, ni de promesses de financement de la Confédération aux cantons.

En février 2020, des hypothèses de base ont été vérifiées et en partie modifiées compte tenu des valeurs empiriques dont disposait le SEM. La simulation s'appuie sur trois scénarios distincts: le dépôt de 15 000, de 17 000 ou de 23 000 demandes d'asile par an. Elle repose sur l'hypothèse que 40 % des demandes d'asile traitées dans les centres fédéraux pour requérants d'asile le seront selon la procédure Dublin, 32 % en procédure accélérée et 28 % en procédure étendue, et que le taux de protection global s'élèvera à 52,1 %. En outre, on

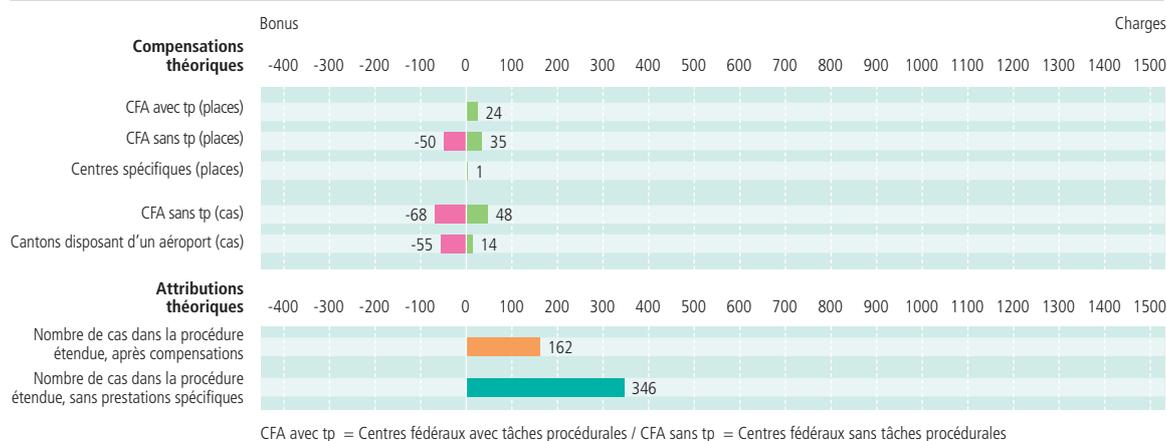
a supposé que l'on enregistrera durant l'année 700 demandes multiples et 3000 demandes d'inclusion d'enfants nés en Suisse dans le statut de réfugié de leurs parents. Or, dans la simulation, ces demandes multiples et demandes d'inclusion, comptabilisées comme des demandes d'asile, sont déduites du nombre total de demandes d'asile annuelles dans chacun des scénarios.¹

Ces modifications se traduisent par des différences significatives dans les résultats de la simulation. Il faut par ailleurs souligner qu'au vu de la volatilité générale qui caractérise le domaine de l'asile, et du fait que l'on ne connaît pas encore les emplacements définitifs de tous les centres fédéraux pour requérants d'asile, de nouveaux changements sont loin d'être exclus.

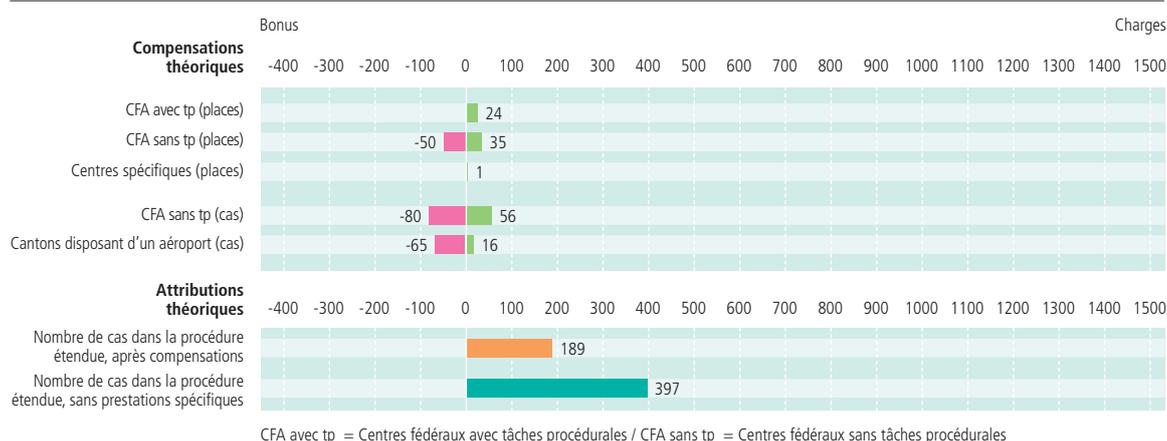
¹ Pour des explications plus détaillées sur tous les changements intervenus, se référer à l'annexe « Aide à l'interprétation de la simulation du modèle de compensation ».

Effets de redistribution du modèle de compensation dans le canton de Genève (simulation)²

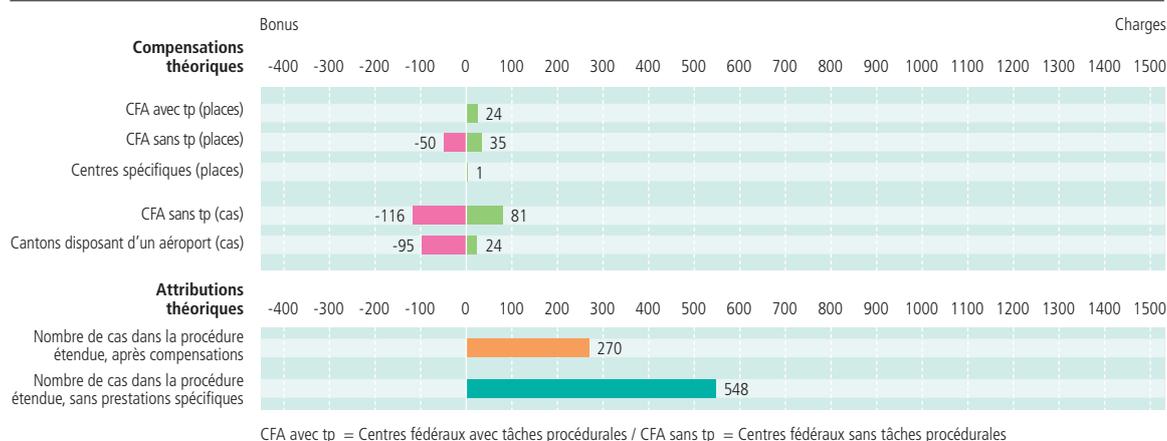
Nombre de demandes d'asile: 15'000



Nombre de demandes d'asile: 17'000



Nombre de demandes d'asile: 23'000



² Dans l'éventualité où un canton abritant un centre n'accomplirait pas les prestations dévolues à son site, ou à un ou plusieurs cas spécifiques, la cession des prestations en question aux autres cantons abritant un centre entraînerait non seulement, pour le canton n'accomplissant pas lesdites prestations, la disparition des allègements s'y rapportant, mais également une augmentation correspondante des charges qui y sont liées. C'est pourquoi l'écart entre le nombre théorique des cas « relevant de la procédure étendue sans prestations particulières » attribués et celui des « cas en procédure étendue après compensations » attribués sera supérieur à la totalité des allègements théoriques.

Résultats du modèle de compensation dans le canton de Genève (simulation)

Scénario pour la Suisse			
Nombre de demandes d'asile par an ³	15'000	17'000	23'000
Population résidente permanente			
Quote-part au niveau national	5.8%	5.8%	5.8%
Capacités des CFA			
CFA avec tâches procédurales (capacités)	0	0	0
CFA sans tâches procédurales (capacités)	250	250	250
Centres spécifiques (capacités)	0	0	0
Procédures étendues			
Nombre annuel de personnes	162	189	270
Nombre moyen de personnes par canton (capacités requises) ⁴	69	81	116
Quote-part au niveau national	4.4%	4.4%	4.3%
Bénéficiaires de l'aide d'urgence			
Nombre annuel de bénéficiaires de l'aide d'urgence :			
relevant de procédures Dublin	28	33	48
relevant de procédures accélérées	54	64	93
relevant de procédures étendues	26	30	43
<hr/>			
Nombre annuel	108	127	184
Nombre moyen de personnes par canton (capacités requises) ⁴	37	44	63
Quote-part au niveau national	6.4%	6.3%	6.3%
Renvois sous contrainte			
Nombre annuel de renvois sous contrainte :			
relevant de procédures Dublin	165	194	281
relevant de procédures accélérées	33	39	56
relevant de procédures étendues	8	9	13
<hr/>			
Nombre annuel	205	242	351
Quote-part au niveau national	8.1%	8.0%	8.0%
Réfugiés à intégrer ou admis provisoirement			
Nombre annuel :			
relevant de procédures accélérées	133	156	225
relevant de procédures étendues	123	144	206
<hr/>			
Nombre annuel	256	300	431
Quote-part au niveau national	5.1%	5.0%	5.0%
Demandes d'asile (facteur du forfait spécial pour frais administratifs)			
Nombre de demandes d'asile	655	771	1'119
Montant total du forfait spécial pour frais administratifs			
CHF	360'470	424'270	615'670
Décisions négatives et non entrée en matière (NEM) (facteur du forfait d'aide d'urgence)			
Nombre de NEM Dublin	282	332	482
Nombre de décisions négatives et de NEM relatives à la procédure accélérée	164	193	281
Nombre de décisions négatives et de NEM relatives à la procédure étendue	39	45	65
<hr/>			
Nombre total de décisions négatives et de NEM	485	571	827
Montant total des forfaits d'aide d'urgence			
CHF	676'390	794'946	1'147'271

³ Y sont compris 3'000 demandes d'inclusion d'enfants nés en Suisse dans le statut de réfugié de leurs parents et 700 demandes multiples. Pour le calcul de la simulation qui suit, ces 3'700 demandes sont toutefois déduites du nombre total de demandes d'asile annuelles dans chacun des scénarios.

⁴ En ce qui concerne la procédure étendue et l'aide d'urgence, le tableau mentionne, en termes absolus ainsi qu'en moyenne, le nombre annuel de cas (ou de personnes concernées). Les valeurs moyennes sont calculées sur la base de la durée des procédures. Utilisées pour calculer le nombre de cas, en moyenne annuelle, dans le domaine de la procédure étendue, ces estimations de durée sont identiques à celles prises en considération dans le modèle de compensation du GTRA. Pour le calcul des moyennes annuelles relatives au nombre de bénéficiaires de l'aide d'urgence, ce sont les durées de la procédure d'octroi de l'aide d'urgence définies dans la version révisée de l'OA 2. Le nombre de cas en moyenne annuelle sert de valeur de référence pour l'évaluation des capacités d'hébergement nécessaires. Aucun effectif résiduel de bénéficiaires de l'aide d'urgence de longue durée issus de l'ancien système n'a été pris en considération.

Indemnités fédérales : forfait d'aide d'urgence et forfait spécial pour frais administratifs

Le tableau « Résultats des modèles de compensation » donne un aperçu détaillé de la simulation des montants totaux concernant les forfaits d'aide d'urgence et les forfaits pour frais administratifs. Les forfaits versés en relation avec des demandes multiples et des demandes d'inclusion d'enfants nés en Suisse dans le statut de réfugié de leurs parents n'y figurent pas plus que les autres indemnités forfaitaires allouées par la Confédération. De plus, comme les résultats présentés sur le tableau reposent sur des hypothèses, ils sont susceptibles de s'écarter de la situation effective.

Le forfait spécial pour frais administratifs est calculé comme suit

Montant total des forfaits spéciaux pour frais administratifs = nombre de demandes d'asile x 550 CHF

Le nombre de demandes d'asile par canton est calculé selon la clé de répartition (art. 21 OA 1).

Le forfait d'aide d'urgence est calculé comme suit

Montant total des forfaits d'aide d'urgence =
décisions NEM Dublin x 400 CHF
+ décisions d'asile négatives / NEM
procédure accélérée x 2013 CHF
+ décisions d'asile négatives / NEM
procédure étendue x 6006 CHF

Le montant total est calculé sur la base de l'estimation prospective du nombre de décisions d'asile négatives et de NEM. Ce nombre résulte d'une simulation prospective effectuée sur la base de nombres comprenant des décimales.